

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le jeudi 25 septembre 2014, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON,

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX et Daniel GERAULT.

Absent excusé : Miguel CAMUS, Sandrine RAMBAUD et Manuella MORIN ;

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 28/08/2014
 - II. ALSH : INTERVENTION DE F.SEVIN ET VOTE TARIF 2014/2015
 - III. FISCALITE
 - IV. ASSURANCE TRANSPORT COLLABORATEURS
 - V. CCPM : CONVENTION ANIMAUX ERRANTS
 - VI. INVESTISSEMENT : VEHICULE POUR L'ATELIER COMMUNAL
 - VII. PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D'AVENIR
 - VIII. PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2013 DU SIAEP
 - IX. QUESTION DIVERSES
-
- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28/08/2014
 - II. ASLSH

✓ Bilan du centre

Florent SEVIN, directeur du centre de loisirs de Commer, présente un bilan du centre qui s'est déroulé cet été.

Deux camps ont été organisés à Gorrion au mois de juillet où l'ensemble des enfants et des animateurs ont été très bien accueillis.

Globalement l'équipe d'animation a eu un retour très positif de la part des enfants sur les deux camps.

Il y a eu une très forte demande de la part des familles mais malheureusement le nombre de places étant limité, toutes les demandes n'ont donc pas pu être honorées.

Deux sorties ont également eu lieu :

- Echologia le 9 juillet avec une faible fréquentation (28 enfants). Il a donc fallu annuler la visite guidée afin de réduire une forte perte financière.
- Rock ici Mômes le 17 juillet avec une fréquentation égale à l'année passée (46 enfants)

✓ **T.A.P**

Les T.A.P ont débuté depuis le 15 septembre 2014 et tout se passe bien. Il y a de bons retours de la part des enfants ainsi que des parents.

135 enfants sont inscrits pour 170 élèves scolarisés à l'école de Commer. L'organisation est opérationnelle mais le temps de T.A.P reste très court pour la réalisation des activités.

Le conseil remercie Stéphanie LOCHET d'avoir accepté au dernier moment de travailler 4h30 par semaine pour le premier cycle de TAP.

A propos des TAP pour les enfants hors commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre en place de tarifs supplémentaires à la charge des familles pour les enfants habitant hors commune. Cependant, il sera demandé une participation financière de 0.30 € à la commune de résidence.

✓ **Tarif ALSH année 2014/2015**

Le maire présente le bilan du centre de loisirs de l'année 2013/2014 et propose au conseil municipal de voter les tarifs de centre pour l'année 2014/2015.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère les tarifs de l'ALSH suivants applicable pour l'année 2014/2015:

	TARIF COMMUNE		TARIF HORS COMMUNE	
	Demi-journée	Journée	Demi-Journée	Journée
QF < 599	3.50 €	6.65 €	4.50 €	8.65 €
QF de 600 à 899	4.00 €	7.00 €	5.00 €	9.00 €
QF de 900 et plus	4.50 €	7.50 €	5.50 €	9.50 €

A compter des vacances scolaires d'automne, le centre de loisirs ouvrira ses portes à partir de 7h30 le matin et uniquement pendant les vacances scolaires.

✓ **VACANCES DE NOEL**

Le maire informe que lors des précédentes vacances de Noël, le centre de loisir a eu une très faible fréquentation de la part des enfants.

Il serait donc souhaitable de déterminer dès à présent les dates d'ouverture du centre pour les vacances de Noël 2014 afin de les communiquer au plus vite aux familles pour une meilleure organisation de celles-ci.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir le centre de loisirs du 22 au 24 décembre 2014 inclus.

III. FISCALITE

Certaines délibérations en termes de fiscalité doivent être prises avant le 1^{er} octobre 2014 pour une application en 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide des mesures suivantes :

TAXE D'HABITATION	Personne handicapée abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations	Vote à l'unanimité
TAXE FONCIERE SUR BATI	Pas d'exonération sur les constructions neuves	Vote à l'unanimité
TAXE FONCIERE SUR NON BATI	Dégrèvement jeunes agriculteurs pour une durée de 3 ans	11 Voix pour 1 Voix contre

IV. ASSURANCE TRANSPORT COLLABORATEURS

Lors de formations ou autres déplacements divers pour les besoins de la commune, les agents communaux comme les conseillers municipaux se déplacent en utilisant leur véhicule personnel. Hors, les véhicules des agents et des conseillers ne sont pas couverts en cas d'accidents ou autres litiges qui surviendraient lors de ces déplacements.

Groupama propose une assurance collaborateur afin de couvrir les déplacements des agents et des conseillers pour un tarif de 354,61 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'assurance déplacement collaborateur proposée par GROUPAMA pour le tarif de 354,61 €.

V. CONVENTION ANIMAUX DIVAGANTS

La commune de Commer a signé le 26 mars 2011 une convention de gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne. Cette convention est arrivée à son terme et l'article n°8 prévoit qu'elle peut être renouvelée par accord express entre les parties.

Cette convention consiste en la prise en charge par la ville de Mayenne des animaux errants sur la commune de Commer. Les prestations sont ensuite facturées à la commune, qui, elle est chargée de procéder à la refacturation aux propriétaires des animaux.

La durée de validité de cette convention est de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Valide le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans*
- *Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette convention et à recouvrer les prestations auprès des propriétaires des animaux par l'intermédiaire du trésorier principal.*

VI. INVESTISSEMENT

Les agents techniques disposent actuellement d'un seul et unique camion pour se déplacer sur les lieux où ils ont besoin d'intervenir dans le cadre de leur fonction et également pour se déplacer à l'extérieur de la commune pour l'achat éventuel de fournitures ou autres besoins.

Avec trois agents techniques, il est bien compliqué avec un seul véhicule d'être réactif pour répondre aux différents besoins et souvent coûteux d'utiliser un véhicule à forte consommation.

René VAUGEOIS suggère de réaliser un achat de véhicule pour les agents de la commune afin de faciliter leur déplacement.

Le conseil municipal valide l'achat d'un véhicule pour un montant maximum de 5 000 € H.T.

VII. PERSONNEL COMMUNAL

Le recrutement d'un contrat d'avenir n'est plus d'actualité à ce jour mais pourrait évoluer en fonction des besoins. Le temps de travail pour lequel le contrat d'avenir aurait été recruté sera réparti sur les agents communaux déjà en poste.

Le maire précise que les heures complémentaires ou supplémentaires des agents doivent être incluses dans leur rémunération.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'intégration des heures complémentaires et supplémentaires dans le bulletin de salaire des agents concernés

VIII. SIAEP : PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2013

Le maire présente à l'ensemble du conseil le rapport annuel du SIAEP de l'année 2013 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil municipal valide le rapport annuel du SIAEP

IX. QUESTIONS DIVERSES

✓ Tarifs locations salles de Commer année 2015 et 2016

Un bilan sera établi pour une prochaine réunion de conseil afin de pouvoir délibérer les tarifs pour l'année à venir.

✓ Tarifs bascule année 2015 : la décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

✓ Achat tronçonneuse :

Il devient nécessaire d'équiper les agents techniques d'une tronçonneuse pour l'entretien extérieur sur la commune de Commer

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de la tronçonneuse.

✓ **Vêtements de travail :**

Pour travailler avec un équipement vestimentaire sécurisant et afin d'être également vu de tous d'où l'utilité de bandes réfléchissantes sur les vêtements de travail des agents techniques, il est nécessaire de procéder au renouvellement de leurs équipements.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de nouveaux vêtements de travail pour les agents techniques communaux.

✓ **Voirie :**

- Un devis a été réalisé pour un montant de 230,39 € TTC afin d'effectuer un rechargement au niveau du terrain de bi-cross.
La décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- Aménagement de la décharge Route de Belgeard ; Du remblai (cailloux, terre) est disponible à la décharge Route de Belgeard. Tout administré ayant besoin de remblai peut venir en retirer avec ses propres moyens. Merci de prendre contact avec la mairie de Commer.
- Remise en état des bouches d'engouffrement Allée des Cerisiers : **le conseil municipal valide le devis de la Société CHAPRON pour le montant de 1 060 € H.T pour la remise en état des bouches d'engouffrement.**
- ✓ **SDEGM :** extension de 60 m d'un réseau électrique au lieu-dit « Le Fougeray » pour un montant de 3 320 € à la charge de la commune.
Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse prendra en charge l'extension du réseau électrique de 60 m.
- ✓ **D.P.U :** Vente de 2 parcelles situées Place Jules à COMMER
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain au profit de la commune de Commer.
- ✓ **Maison des services:** Mr BOSSUET qui donne des cours de musique serait intéressé pour intégrer la maison des services.
- ✓ **Eclairage public :** **le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en éclairage le bourg à compter de 6h30 le matin et de procéder à son extinction à 21h30 le soir.**
- ✓ **Rencontre Régions et Territoires :** Christelle BEAUDOUIN participera à la rencontre qui aura lieu le 30 septembre 2014.
- ✓ **Eclairage public :** **le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en éclairage le bourg à compter de 6h30 le matin du fait de la remise en place des transports départementaux à compter de 6h50 et de procéder à son extinction à 21h30 le soir.**
- ✓ **Location d'un garage :** Un garage appartenant à la commune situé Rue des Tisserands cadastré B 227 est libre de tout occupant. Carole MESSAGER qui vient d'emménager sur la commune souhaite savoir si elle pouvait louer le garage afin d'y mettre sa voiture.
Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la location du garage à Carole MESSAGER contre un loyer mensuel de 15 € TTC.

- ✓ **Recensement de la population 2015** : Le maire informe le conseil que Mr Jean-Louis GIFFARD a déposé sa candidature pour être agent recenseur dans le bourg de Commer. **Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de M. Jean-Louis GIFFARD pour être agent recenseur.**
- ✓ **Demande de subvention 2014 du Club du 3^{ème} âge** : présentation du bilan financier de l'année 2013.
Après avoir pris connaissance du bilan financier du club du 3^{ème} âge, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au club une subvention de 220 € pour l'année 2014.
- ✓ **VŒUX du maire** : vendredi 16 janvier 2015.
- ✓ **SYNERGIE** : Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à l'association Synergie

Il est 1h40, la séance est levée

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Mickaël DELAHAYE

Aline LEBRETON